

## **Candidature à un poste dans les écoles européennes**

**Rentrée scolaire 2024**

[Bulletin Officiel n° 46 du 7 décembre 2023](#)

### **I – DISPOSITIONS GENERALES**

Les écoles européennes sont implantées dans les pays suivants : Allemagne, Belgique, Espagne, Italie Luxembourg et Pays Bas.

La vocation des écoles européennes est de dispenser un enseignement multilingue et multiculturel à des enfants de la maternelle à la terminale.

La consultation du site internet des écoles européennes <http://www.eurasc.eu/> est vivement recommandée afin de mesurer les spécificités et les exigences de cet enseignement.

#### **1-Enseignants concernés**

Peuvent faire acte de candidature, les personnels titulaires du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports au moment du dépôt et qui se trouvent en activité, en congé parental, en disponibilité, en position de détachement en France ou à l'étranger.

En outre, une durée minimale d'expérience professionnelle en qualité de titulaire dans leur corps est appréciée dans l'examen des candidatures.

Les enseignants ayant déjà exercé en qualité de fonctionnaire détaché dans une école européenne ne peuvent faire acte de candidature.

#### **2-Compétences attendues**

De bonnes connaissances en français langue étrangère (FLE) et une expérience professionnelle dans ce domaine (par exemple : un poste en UPE2A) sont indispensables. Une bonne maîtrise de l'anglais et/ou de l'allemand, de la langue du pays d'accueil et des outils numériques est préconisée.

#### **3-Durée du séjour**

La durée maximale d'affectation dans les écoles européennes est de neuf ans.

La période probatoire s'étend sur deux années suivie d'une deuxième période d'une durée de trois ans, puis d'une dernière période de quatre ans.

Le renouvellement du contrat reste subordonné à l'avis des corps d'inspection et du directeur de l'école.

### **II – INSTRUCTION DES DOSSIERS**

#### **1-Constitution du dossier de candidature**

Le dossier est téléchargeable sur le site internet <http://www.education.gouv.fr> à la rubrique « Concours, emplois et carrières ».

Une lettre de motivation, un curriculum vitae détaillé sur papier libre ainsi que toutes les pièces justificatives demandées en page 4 du formulaire de candidature doivent être joints au dossier.

Il convient tout particulièrement de mentionner les capacités linguistiques, conformément au cadre commun européen de référence.

Les candidats peuvent formuler jusqu'à 13 vœux. Ils n'émettront de vœux que pour **les seules écoles dans lesquelles ils souhaitent exercer**.

## **2-Transmission des dossiers**

Le dossier doit être transmis, en deux exemplaires, avec les pièces administratives demandées à l'**IEN de la circonscription de rattachement du candidat**, qui portera un avis sur la candidature de l'intéressé. Il formulera une appréciation littérale sur la manière de servir de ce dernier, sa capacité d'adaptation, son sens des relations humaines et son implication dans la vie de l'école ou de l'établissement.

Le dossier est ensuite transmis à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) des Alpes Maritimes, DIPE II, **le vendredi 10 janvier 2024 à 12h00 au plus tard**, pour présentation à l'Inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale, qui formulera un avis sur la candidature de l'intéressé.

La date limite d'envoi au ministère de l'éducation nationale est fixée au vendredi 19 janvier 2024. Seuls les candidats retenus sont informés individuellement de la suite réservée à leur demande.

**L'attention des agents est attirée sur les délais relativement courts de procédure d'envoi des dossiers.**

**Les dossiers de candidature qui ne respecteraient pas la procédure décrite ci-dessus ne seront pas examinés.**

## **III – POSTES SUSCEPTIBLES D'ETRE VACANTS**

Pour la rentrée scolaire 2024, trois instituteurs ou professeurs des écoles justifiant de compétences en matière d'enseignement du français langue étrangère pourront être recrutés.

Le service de la DIPE II reste à votre disposition pour toute question complémentaire.

[ia06-dipe2@ac-nice.fr](mailto:ia06-dipe2@ac-nice.fr) ou au 04 93 72 63 66